

De la (très grande) utilité des deux fiches liaison !

Ces 2 « fiches -liaison » encartées dans ce document sont des outils que nous pensons très utiles (pour ne pas dire indispensables) pour vous aider, à partir de maintenant et au moment de votre arrivée dans la profession.

Nous ne pouvons pas être plus insistants pour vous inciter à les utiliser.

La première « à utiliser dès maintenant » est conçue pour nous permettre de vous communiquer des informations plus précises sur le dispositif de l'année de stagiaire 2010-2011.

Autrement dit comment vous travaillerez l'année prochaine. Cette « usine à gaz » commence à être connue, plus précisément depuis quelques jours ; il était impossible de la décrire ici.

La seconde « après les résultats du concours » plus importante encore est faite pour vous aider à rentrer dans le « vif du sujet » dès le 30 août. (Oui vous avez bien lu).

Pour le SNUipp « s'occuper de ses collègues « est une priorité ».

« Transfert de scolarité » ?

Chaque année, ce dispositif permettrait à de nombreux PE stagiaires d'effectuer leur année de formation professionnelle (PE2) dans un département autre que celui de recrutement. La priorité était donnée aux situations familiales rendant difficile (voire quasi-impossible) un éloignement. La « donne » est dorénavant bouleversée.

Nous avons très fortement alerté M. le Recteur sur l'absolue nécessité d'envisager

un dispositif permettant de résoudre les situations familiales les plus difficiles.

Nous n'avons pas encore eu de réponse précise si ce n'est l'engagement du Recteur d'y réfléchir, d'y travailler.

Nous vous invitons avec insistance à nous joindre si vous vous retrouvez dans une situation ne vous permettant pas de concilier vie professionnelle et vie familiale.

REMUNERATION - REVALORISATION

Les Professeurs des Ecoles lauréats du concours 2010 seront recrutés à partir du 1er septembre 2010 à l'indice 410 (indice correspondant à l'actuel 3ème échelon du corps des P.E.) sans condition d'obtention du Master.

La nouvelle grille indiciaire du corps des P.E. ne comportera plus que 9 échelons (pour 11 actuellement). Voici le tableau des premiers échelons de la carrière des P.E.

| Echelons | Indices | Rémunération nette |
|----------|---------|--------------------|
| 1 | 410 | 1576,72 € |
| 2 | 431 | 1657,47 € |
| 3 | 453 | 1742,07 € |
| 4 | 467 | 1795,93 € |

A noter que l'accès à l'échelon 2 se produit à l'issue de l'année de stagiaire, donc au moment de la titularisation donc au 1er septembre 2011 pour les lauréats du concours 2010.